



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 OCTOBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le 13 octobre à vingt heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le 7 octobre 2026, se sont réunis en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yann GODET, Maire.

Présents : M. GODET, M. ADAM, Mme DELANGHE, M. CORMIER, Mme BETTLER, M. JUHEL, Mme EZ-ZAFIR RICHARD, Mme SIMON-GRIMONT, M. MAUPOINT, Mme SAVARE, M. LEFRANC, Mme BORDEREAU, Mme BOVE, Mme RIPOCHE, M. BOUGIS, M. LECHIEN, Mme AVELINE-BRIGNON, M. de BODMAN, Mme VILBOU et M. LETERRIER

Absent : M. COLAS

Excusés : M. FLAUX et Mme CAILLE

Pouvoirs : M. FLAUX donne pouvoir à Mme SIMON-GRIMONT
Mme CAILLE donne pouvoir à Mme BETTLER

Nombre de membres du conseil municipal présents ou représentés : 22 sur 23

Le quorum étant atteint – 20 membres du Conseil Municipal présents - celui-ci peut valablement délibérer.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, M. CORMIER est désigné à l'unanimité des membres présents, secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 15 septembre 2026 est adopté à l'unanimité.

3. Renouveaulement du label « Territoire Engagés pour la Nature (T.E.N.) » auprès de l'Office Français de la Biodiversité

Vu la délibération n°9 du Conseil Municipal en date du 12 septembre 2023,

Le programme « Territoire Engagé pour la Nature » (T.E.N.), porté par l'Office Français de la Biodiversité, vise à faire émerger, reconnaître et valoriser les démarches et plans d'actions des collectivités en faveur de la biodiversité.

Il permet également d'accompagner les territoires dans une démarche de progression et de valoriser les actions mises en œuvre localement.

La commune de Plouër-sur-Rance s'est engagée dans cette démarche en 2023. Elle souhaite aujourd'hui renouveler cette reconnaissance en actualisant son dossier de candidature et en poursuivant son engagement en faveur de la biodiversité.

Dans ce cadre T.E.N. 2026-2029, la commune s'engage à mettre en œuvre au minimum quatre actions, réparties autour de quatre axes structurants : l'aménagement du territoire, la restauration des milieux, les solutions d'adaptation fondées sur la nature et la mobilisation des acteurs du territoire.

Six actions ont été définies :

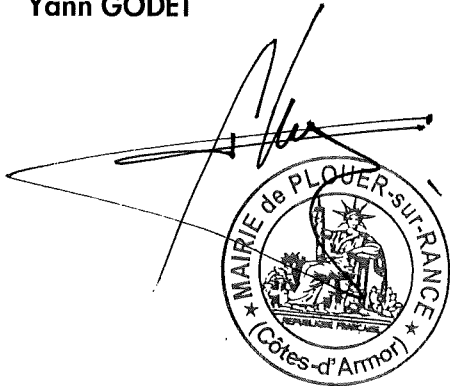
- le déploiement de la gestion différenciée des espaces verts
- la lutte contre les espèces envahissantes
- la désimperméabilisation des espaces publics
- l'accueil de la biodiversité dans les ouvrages de gestion des eaux pluviales
- la création d'îlots de fraîcheur
- l'opération Jardin Label Bio-Divers-Cité

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **SOLLICITE** le renouvellement du label « Territoires Engagés pour la Nature » auprès de l'Office Français de la Biodiversité
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager toutes les démarches nécessaires et à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Pour extrait conforme, le 14 octobre 2026

**Le Maire,
Yann GODET**



**Le secrétaire de séance,
Claude CORMIER**